



# PARIS EN COMPAGNIE

AIDONS NOS AÎNÉS À SE DÉPLACER

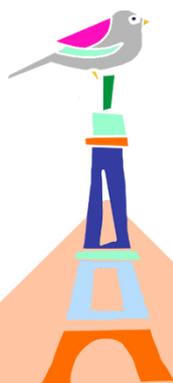
Paris en Compagnie, c'est une communauté de citoyens qui s'engagent pour accompagner les aînés parisiens dans leurs déplacements de proximité.



**Un dispositif simple et gratuit pour lutter contre l'isolement des aînés et créer du lien dans nos quartiers !**



# NOTRE HISTOIRE



À Paris, plus de 175 000 aînés vivent isolés, dont plus de la moitié a plus de 75 ans.



Pour lutter contre cet isolement, la ville de Paris a souhaité créer un dispositif gratuit d'accompagnement des aînés parisiens.



L'idée : mettre en relation des aînés qui ont besoin de sortir de chez eux avec des citoyens engagés qui les accompagnent dans leurs déplacements de proximité.

Trois acteurs de la solidarité se sont vus confier la création du dispositif Paris en Compagnie :



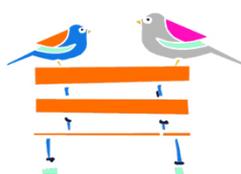
Une association reconnue d'utilité publique qui lutte depuis 70 ans contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies.

Les Petits Frères des Pauvres apportent leur expérience dans la création, l'animation et la formation d'un réseau de citoyens engagés pour accompagner les aînés.



Un réseau de professionnels au service des personnes âgées et de leur entourage.

Autonomie Paris Saint-Jacques met à disposition son expertise médico-sociale et permet le repérage des signes de fragilité pour réorienter les aînés vers les structures compétentes si besoin.



Une conciergerie de quartier qui met en relation les Parisiens qui ont besoin de services de proximité avec les Lulus, des habitants qui ont 1000 talents et qui adorent rendre service.

Lulu dans ma rue apporte son savoir-faire en matière de communication, de mobilisation citoyenne et veille à la mise en relation des citoyens engagés et des aînés via une application mobile et une plateforme téléphonique dédiée.

Le dispositif s'appuiera sur les compétences des acteurs médico-sociaux du territoire afin de rediriger les aînés, au mieux, en fonction des fragilités identifiées et de leurs besoins.

Grâce à une forte mobilisation citoyenne, l'objectif est de créer du lien social à l'échelle locale et d'encourager les aînés à participer à la vie de leur quartier.

# COMMENT ÇA MARCHE ?

## À qui s'adresse le dispositif ?

Paris en Compagnie est ouvert à tous les aînés parisiens de plus de 65 ans qui souhaitent être accompagnés dans leurs déplacements de proximité et à tous les citoyens qui souhaitent s'engager bénévolement dans leur quartier, simplement et en toute flexibilité. Les accompagnements sont assurés par des Parisiens majeurs qui s'inscrivent en tant que citoyens engagés et qui participent à la réunion d'information organisée par Paris en Compagnie.

## Quels accompagnements ?

Les accompagnements ont lieu tous les jours, jours fériés inclus, de 9h à 19h et pour une durée maximale de 4 heures. 3 types de déplacements sont proposés :



### PROMENADES & LOISIRS

Se balader dans le quartier, aller au cinéma, rendre visite à un proche...



### RENDEZ-VOUS MEDICAUX

Se rendre à un rendez-vous médical, aller récupérer des résultats d'examen médicaux...



### RENDEZ-VOUS ADMINISTRATIFS

Se rendre à une mairie d'arrondissement, aller à la préfecture...

## Comment faire une demande d'accompagnement ?

Les demandes d'accompagnements peuvent être réalisées par les aidants (proches, professionnels, commerçants du quartier, citoyens engagés etc.) ou par les aînés directement :



Par téléphone au  
01 85 74 75 76,  
du lundi au samedi de 14h à 19h

Sur le site internet  
[parisencompagnie.org](http://parisencompagnie.org)

Aux kiosques Lulu dans ma rue ou  
chez Autonomie Paris Saint-Jacques  
(M2A)



Un citoyen engagé  
accepte  
l'accompagnement sur  
son application mobile. Il  
appelle l'aîné ou l'aidant  
pour régler les derniers  
détails du rendez-vous.



A la fin de l'accompagnement,  
le citoyen engagé et l'aîné ou  
son aidant font un retour  
d'expérience à l'équipe de  
Paris en Compagnie.

# VOS QUESTIONS

## **Le citoyen engagé rentre-t-il au domicile de l'aîné ?**

Le citoyen engagé rejoint l'aîné devant la porte de son appartement ou en bas de son immeuble mais n'entre pas à l'intérieur de son domicile. Si l'aîné souhaite une visite à domicile, Paris en Compagnie pourra le rediriger vers une structure compétente.

## **L'aîné peut-il utiliser son véhicule personnel lors d'un accompagnement ?**

Ni l'aîné, ni le citoyen engagé ne peuvent utiliser leur véhicule personnel lors d'un accompagnement. Les déplacements se font à pied ou en transport en commun, sauf besoin exceptionnel d'un taxi ou d'un véhicule médicalisé, aux frais de l'aîné accompagné.

## **Le citoyen engagé va au cinéma avec l'aîné. Qui paye ?**

C'est comme lors d'une sortie entre amis, chacun paye sa part ! Le citoyen engagé, en choisissant cet accompagnement, accepte de se rendre au cinéma à ses frais. Rien ne l'empêche d'offrir ou d'accepter un café à l'occasion !

## **Le citoyen engagé peut-il accompagner l'aîné pour faire des courses ?**

Le citoyen engagé n'a pas vocation à assurer les courses quotidiennes de l'aîné mais peut l'accompagner dans un commerce de proximité pour faire ses emplettes. Si l'aîné souhaite une aide pour effectuer ses courses régulièrement, Paris en Compagnie redirigera l'aîné vers la structure adéquate de son territoire (ex.: Maison des Aînés et des Aidants).

## **L'aîné en fauteuil roulant peut-il bénéficier d'un accompagnement avec Paris en Compagnie ?**

Tant qu'il n'y a pas de transfert d'un lit ou d'un canapé vers le fauteuil à réaliser, l'aîné en fauteuil roulant peut être accompagné. L'équipe de Paris en Compagnie sensibilise les citoyens engagés lors de la réunion d'information : ceux qui ont déjà aidé une personne en fauteuil roulant sont invités à choisir en priorité les accompagnements d'aînés en fauteuil roulant.

## **Quelle assurance en cas d'incident durant un accompagnement ?**

En cas d'incident, la responsabilité civile de chacun prévaut. À cela s'ajoute une assurance « Dommages causés à autrui » souscrite par Paris en Compagnie. Par ailleurs, l'équipe de Paris en Compagnie rencontre tous les citoyens engagés et s'assure de leur capacité à accompagner les aînés dans leurs déplacements.

## **En quoi consiste la réunion d'information pour les citoyens qui souhaitent s'engager ?**

Cette réunion est obligatoire et a pour objectif de présenter le fonctionnement de Paris en Compagnie, ainsi que les modalités des accompagnements (horaires, bonnes pratiques, etc.). Au cours de cette rencontre, les citoyens engagés présentent leur pièce d'identité et signent la charte du citoyen engagé, pour pouvoir assurer des accompagnements en toute confiance.

## **Une question ?**

Ecrivez-nous à [contact@parisencompagnie.org](mailto:contact@parisencompagnie.org)  
appelez-nous au **01 85 74 75 76**  
ou rendez-vous sur notre site internet [parisencompagnie.org](http://parisencompagnie.org)

**Et pour suivre nos aventures, rendez-vous sur nos réseaux sociaux !**

